des prix courants ne sont pas à la discrétion de quelques gros marchands, de courtiers ou de spéculateurs, et s'il faut nécessairement avoir à faire à eux et passer par leurs mains; quels sont les modes de traiter les plus en usage; si on fait les affaires au comptant, à crédit ou à terme; à quelles conditions et sous quelles réserves, suivant les usages locaux, les ventes se font ordinairement; si, avec la quantité de denrées qu'on peut jeter sur le marché, on ne dépréciera pas le prix courant; si ce prix s'établit naturellement et n'est pas sujet à des fluctuations considérables, résultat des manœuvres de quelques spéculateurs; si on n'est pas soumis pour le déplacement des denrées à des mesures vexatoires ou aux exigences du fisc, etc.

Toutes ces matières étant éclaircies, il s'assurera de la *distance* de la ferme à tous ces marchés ou lieux de consommation dans un rayon assez étendu, en tenant compte des sinuosités et détours des chemins; puis, il étudiera avec le plus grand soin les *voies de communication* qui conduisent aux uns et aux autres sous le rapport de leur viabilité, de la célérité des moyens de transport, de la sécurité du roulage, et enfin du prix du transport pour une distance et pour un poids déterminé de denrées.

C'est d'après tous ces documens, et en les combinant entre eux, que l'administrateur se déterminera à porter ses denrées sur le marché qui lui présentera une somme d'avantages supérieure à celle de tous les autres.

Donnons un exemple du calcul auquel il est utile de recourir dans ce cas.

L'administrateur de la ferme de M** dans le canton de P**, je suppose, veut vendre 20 hectolitres de froment du poids de 70 kilog. l'hectol.; en tout 1,400 kil. (ou 1 2/5, tonneau de 1,000 kilog.). Les frais de ce froment sur la ferme ont été, d'après le relevé de la comptabilité, et y compris les frais de conservation jusqu'à cette époque et les bénéfices industriels de l'entrepreneur, qu'on a portés à 6 p. 0/0 de son capital d'exploitation, de 15 fr. l'hectolitre. Cinq marchés pour l'écoulement de ce froment sont ouverts constamment, et présentent chacun, pour une distance qui n'est pas la même, une voie de communication différente, et un prix souvent différent pour chacun d'eux.

1. Sur le marché de A, situé à 10 kilom., le prix du blé est coté 16 f.; la route qui y conduit est pavée, en bon état de viabilité en tout temps et sûre. Les frais pour le transport et le retour qui peuvent s'effectuer en 1 journées par une charrette de la ferme attelée de 2 chevaux, sont :

	fr.	c.
4 journées de cheval à 2 fr. 30 c.	9	20
2 journées de charretier, y compris le chargement et déchargement de la voiture à 1 fr. 40 c.	2	80
Coulage, échantillons, défaut de poids, mesurage, un quart pour cent.	»	80
Droits municipaux.	1	50
Logement pendant une nuit des chevaux et de la voiture.	6	»
Total.	20	30

2. Sur le marché de B, situé à 8 kilom., le prix du froment est coté 15 fr. 60 c. La route qui y conduit est ferrée et en mauvais état. Les frais pour le transport et le retour, qui peuvent s'effectuer en une journée par une charrette attelée de 4 chevaux nécessaires sur cette route, sont, savoir:

	fr.	c.
4 journées de cheval à 2 fr. 30 c.	9	20
1 journée de charretier, y compris le chargement et déchargement de la voiture, à 1 fr. 40 c.	1	40
Coulage, échantillons, défaut de mesurage, un quart pour cent.	»	80
Droits municipaux.	1	60
Total.	13	»

3. Le marché de C est situé à 48 kilom; le froment y est coté 16 f 80 c. On peut se rendre à ce marché par une rivière navigable, qui passe à proximité de la ferme, dont la navigation est assez sûre et où l'on trouve en tout temps des bateaux en charge, tant à la remonte qu'à la descente. Le prix du transport est de 10 cent. par tonneau et par kilomètre, y compris les droits de navigation. Le transport et la vente se font par l'entremise de courtiers résidant sur les lieux et qui prennent un pour cent de droit de commission. Les frais sont alors les suivans :

	fr.	c.
Demi-journée de cheval pour transport au bateau, à 2 fr. 30 c.	1	20
Quart de journée d'homme pour charger, conduire, décharger la voiture et déposer sur le bateau, à 1 fr. 40 c.	»	35
Frais et droit de navigation.	13	44
Déchargement du bateau transport au marché.	3	»
Coulage, avaries, échantillons, défaut de mesurage, un demi pour cent.	1	60
Assurance contre les accidens, 1/8 pour cent.	»	40
Droit de commission au courtier.	3	20
Droits municipaux.	1	50
Total.	24	69

4. Le marché de D est situé à 34 kilom. Le froment y est coté 16 fr 55. c. On se rend à ce marché par un canal distant d'une demi-journée de route de la ferme et où l'on trouve en tout temps des bateaux en charge. Le transport et la vente se font de même par des courtiers qui prélèvent un huit de droit de commission. Le prix du transport et des divers droits est de 25 cent. par tonneau et par kilomètre et les frais de transport, savoir :

	fr.	c.
1 journées de cheval pour transport au canal, à 2 fr. 30.	4	60
1 journée d'homme pour charger, conduire, décharger la voiture et déposer sur le bateau.	1	40
Frais et droit de navigation.	11	90
Déchargement du bateau et transport au marché	1	
Coulage, avaries, échantillons, défaut de mesurage, un demi pour cent.	1	50
Droit de commission au courtier.	3	60
Assurance contre les accidens, 1/2 pour cent	»	32
Droits municipaux.	1	8
Total.	25	40

5. Le marché de E est situé à 60 kilom. et le froment y est coté 16 fr. 50 c. On parvient à ce marché par un chemin de fer qui passe à peu de distance. Le chantier de chargement pour ce chemin est à une demi-journée de la ferme. La vente peut s'opérer directement par l'administrateur qui accompagne ses denrées. Le prix du transport est de 8 cent. par tonneau et par kilom.; celui du transport des voyageurs de 4 cent. par kilom. Les frais se composent des élémens suivans :

	fr.	c.
2 journées de cheval pour transport au chantier de chargement du chemin, à 2 fr. 30 c.	4	60
1 journée d'homme pour charger, conduire, décharger la voiture et charger sur les wagons.	1	40
Prix du transport.	6	72
Déchargement et transport sur le marché.	3	50
Coulage, avaries, échantillons, défaut de mesurage, 1/2 p. cent.	1	50
Droits municipaux.	2	98
Frais de voyage de l'entrepreneur, aller et retour.	4	80
	25	50

Avec ces élemens, on est en état de dresser le tableau suivant qui fait voir d'un seul coup d'œil les avantages que présente tel ou tel marché.

LIEUX DE MARCHÉ.	MOYEN de TRANSPORT.	DISTANCE à parcourir.	FRAIS de transport pour 20 hect.	PRIX de l'hect. sur chaque marché.	FRAIS de production et prix du transport pour 20 hect.	PRIX de vente sur les marchés.	DIFFÉRENCE.
A.	Route en bon état.	20 kil.	20 fr. 30 c.	16 fr. c.	320 fr. 30 c.	320 fr.	— » fr. 30 c.
B.	*Id.* mauvaise. .	8	13	15 60	313 »	312	— 1 »
C.	Rivière.	48	24 69	16 80	324 69	336	+ 11 31
D.	Canal.	34	25 40	16 55	325 40	331	+ 5 60
E.	Chemin de fer. .	60	25 50	16 50	325 50	330	+ 4 50

Dans ce tableau, on voit d'un coup d'œil que les marchés A et B, où l'on se rend par route de terre et avec les attelages de la ferme, ne sont nullement avantageux, surtout si on peut employer les bêtes de trait plus utilement; que même ces deux marchés, qui sont les plus rapprochés, donnent, à cause du bas prix du